

JEAN-PIERRE DUBOIS,
président de la LDH

Démocratie

L'équation territoriale française est fortement singulière. « Nation politique » construite siècle après siècle par une volonté centrale obstinée, la France « désincarnée » par l'abolition de la royauté a proclamé la suppression des corps intermédiaires entre l'individu et la Nation désormais souveraine, obsédée par son « indivisibilité ». Dans ces noces de l'individualisme et du centralisme s'est fondé le refus des diversités territoriales, culturelles, linguistiques. Au point que Jules Michelet pouvait écrire : « *Dans cette transformation merveilleuse, l'esprit a triomphé de la matière, le général du particulier, et l'idée du réel.* »

La pratique républicaine a contredit cette idéologie, non seulement en commençant à décentraliser en 1871 et en 1884 pour séduire les « couches nouvelles » de notables, mais aussi en leur ménageant les féodalités politiques nées du scrutin d'arrondissement et du cumul des mandats. Ainsi a-t-elle amarré le local au national dans une relation de dépendance compensée par la seule puissance des grands élus. Sur les territoires de la République, la « volonté générale » s'est faite bien « particulière »...

Le parlementarisme féodalisé a ainsi permis le maintien durable du modèle « national-républicain » : décentralisation limitée jusqu'en 1982, émergence régionale tardive, « peuple corse » non reconnu même comme « composante du peuple français », refus de reconnaissance des langues minoritaires.

Dans l'Europe d'aujourd'hui, la crispation uniformisante reste une « exception française ».

Mais elle affronte un contexte triplement renouvelé : perte d'efficacité face à la « globalisation » du « bouclier » de l'Etat-Nation garant de cohésion et d'unité ; transferts à l'Union européenne des marqueurs de souveraineté et démantèlement de l'interventionnisme par les orientations libéralistes européennes ; recombinaison des peuplements augmentant la « diversité » des anciennes métropoles coloniales, d'où des crispations identitaires et xénophobes dans un continent vieillissant et mondialement « déclassé ». Fantômes et incertitudes autour de la multiculturalité et des risques de « conflits de civilisations » sont désormais fortement territorialisés par ces interpénétrations qui ont bouleversé de très anciens repères.

Une « défaite du politique »

Quelle est, dans ce contexte troublé, la part du territorial dans la montée des inégalités et dans les pertes de cohésion sociale ? Disparités entre régions, entre villes, entre zones « sensibles » et « insensibles » : les territoires pauvres sont victimes d'« effets de structure » liés aux discriminations mais aussi de la forte inégalité devant la mobilité : la territorialisation s'ajoute à l'ethnicisation dans la construction des injustices sociales.

Que fait-on pour y remédier ? Qu'est devenue la politique d'aménagement du territoire comme



La perte d'embrayage du politique sur le réel social, et de contrôle citoyen sur les décisions structurantes réduit l'effectivité démocratique et menace la cohésion du tissu spatial.

territoriale

« géographie volontaire » ? Au-delà des formules aussi creuses que sonores (le « plan Marshall pour les banlieues »...), la « politique de la ville » réduite à des opérations immobilières, la faible solidarité intercommunale sur le logement social, la suppression de la carte scolaire, la préférence pour la fiscalité indirecte et le recul des péréquations, l'inégalité croissante d'accès aux services publics dans les zones rurales comme dans les quartiers urbains dessinent une « peau de léopard » destructrice de cohésion sociale, territoriale et culturelle.

Il y a là une défaite du politique qui privatise les choix territoriaux : « les ménages en déménageant aménagent le territoire », choisissant souvent l'« entre soi »... dans une individuation livrée à elle-même, faute de politiques de rétablissement de l'égalité territoriale.

S'y ajoute l'accélération de la mobilité : lorsqu'on habite dans une commune, travaille dans une autre et vit dans une troisième des activités associatives, culturelles ou sportives, comment faire vivre une « démocratie du sommeil », dans laquelle les collectivités n'« administrent » que ceux qui y résident et de moins en moins ceux qui y produisent ? La perte d'embrayage du politique sur le réel social, et de contrôle citoyen sur les décisions structurantes réduit l'effectivité démocratique et menace la cohésion du tissu spatial.

Mais si les uns sont « mobiles » (de gré ou de force...), les autres sont enfermés dans des logiques de relégation. Pris entre discriminations et injonction de « mise en conformité » avec des codes civilisationnels qu'ils sont censés méconnaître, les habitants des territoires où la vie est la plus difficile attendent reconnaissance et solidarités. A défaut, les dynamiques du repli identitaire et des stéréotypes réciproques enfermeront les uns et les autres dans le piège de l'ethnicisation, par manque de références communes sur l'utilité sociale et l'égalité démocratique.

Pour la « réactivation du lien social »

Lorsqu'enfin la démocratie territoriale n'est pas vécue comme effective (qu'il s'agisse de l'Union européenne ou des intercommunalités), et qu'elle est même directement menacée par une « contre-réforme » (qui s'attaque à la place des femmes dans les assemblées locales et supprime pour les régions et départements la « clause de compétence générale », expression même de la libre administration, tout en organisant la concurrence entre les territoires), les militants de la citoyenneté doivent d'urgence réfléchir à de nouvelles instances et procédures. Avec ces nouvelles instances et procédures, il s'agit de répondre, dans l'égalité et la solidarité, aux glissements d'identité des territoires. Il s'agit de réactiver le lien social démocratique. Le dossier central de ce numéro, qui fait écho aux débats de notre dernière université d'automne, n'a pas d'autre ambition.